

Berne, le 6 décembre 1968.

a/s

Note pour le Chef du Département

Afrique du Sud
Exportation de capitaux

I

Un emprunt de 60 millions de francs d'une durée de 15 ans, émis en 1954 sur le marché suisse en faveur de la République Sud Africaine, arrivera à échéance le 1er mars 1969. L'Union de Banques Suisses, le Crédit Suisse et la Société de Banque Suisse envisagent d'émettre, en février prochain, un emprunt public de conversion d'un même montant et d'une durée probable de 10 à 15 ans. La Banque nationale nous demande de nous prononcer au sujet de cette opération (annexe).

Les prêts et crédits alloués à l'Afrique du Sud depuis la fin de la dernière guerre totalisaient, au 31 décembre 1967, 573 millions de francs. A la même date, la part des engagements non encore remboursés s'élevait à 132 millions de francs. Au cours des trois premiers mois de 1968, les crédits alloués se sont élevés à 110 millions de francs. La seule opération, au sujet de laquelle nous avons été appelés, depuis lors, à nous prononcer, concernait un crédit de 20 millions de francs d'une durée de cinq ans lié à une fourniture de matériel partiellement de provenance suisse.

- 2 -

II

La Division du Commerce s'exprime de façon positive. Le Département des finances adopte une position identique. Leur attitude se fonde sur des appréciations essentiellement économiques et financières.

La Banque nationale qui considère l'opération sous l'angle du marché de l'argent et des capitaux déclare ne soulever aucune objection.

III

Au cours de ces dernières années nous nous sommes toujours montrés réticents à l'égard des exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud et à plusieurs reprises nous avons manifesté le désir que ces opérations soient réduites dans toute la mesure du possible. Notre attitude à ce sujet et les motifs qui la justifient sont parfaitement connus de la Banque nationale et des banques suisses exportatrices de capitaux. Nous sommes cependant d'avis que dans le cas présent et pour les raisons qui suivent il n'y aurait pas lieu de s'opposer à l'opération projetée.

- Les montants à souscrire doivent servir à rembourser l'emprunt arrivant à échéance. L'émission n'entraînera donc pas un accroissement de nos engagements financiers.

- 3 -

- Dans la question sud africaine, nous devons nous préoccuper d'éviter que nos relations avec le continent noir en général ne soient perturbées par des relations trop étroites avec Prétoria. Un danger dans ce domaine ne semble pas exister pour le moment. Au cours de ces dernières semaines, nous avons entrepris une enquête en vue d'établir si des critiques, semblables à celles émises par des délégués noirs à l'ONU au sujet des investissements suisses en Afrique du Sud, étaient formulées dans les capitales africaines. Les réponses reçues de nos ambassades sont catégoriques. Ces relations financières ne font l'objet d'aucun commentaire défavorable. Elles paraissent même échapper entièrement à l'attention des milieux gouvernementaux soit que ceux-ci ne s'en soucient d'aucune façon, soit qu'elles leur paraissent être sans importance. L'enquête a établi, en revanche, que plusieurs états africains, s'ils dénoncent à New York les pratiques d'autres pays, commercent eux-mêmes avec l'Afrique du Sud.

- La balance de nos échanges commerciaux est régulièrement en notre faveur. Elle a laissé en 1967 un solde actif de près de 155 millions de francs sur un mouvement total de marchandises de 222 millions (importations: 34, exportations: 188). Les échanges réalisés cette année sont d'un ordre de grandeur identique. Pour les établissements bancaires, il apparaît normal que cet excédent commercial soit partiellement compensé par une exportation de capitaux.

- 4 -

- Un éventuel refus à consentir à l'opération de conversion serait certainement fort mal considéré par les autorités de la République Sud Africaine et il pourrait entraîner des réactions susceptibles de compromettre entre autres notre forte position sur ce marché.

- Si à la suite de la publicité à laquelle il donnera lieu, l'emprunt sud-africain suscite des critiques, si ce n'est même des protestations au sein de l'opinion publique suisse, il conviendrait de tenir compte que d'autres milieux de notre pays, notamment les secteurs industriels et bancaires, sont en faveur du maintien de relations économiques normales avec la République Sud Africaine. En cas de nécessité, nous pourrions faire valoir auprès des protestataires que les fonds souscrits sont d'origine exclusivement privée et qu'aucune disposition légale ne permettrait au gouvernement de s'opposer à l'emprunt.

Nous vous saurions gré de nous faire savoir si, compte tenu de ces diverses considérations, vous pouvez vous rallier à notre suggestion de ne pas nous opposer à l'opération projetée.

Micheli.

1 annexe

Unter Berücksichtigung aller, auch der nicht politischen, Umstände, bin ich einverstanden.

fu.